

# AVIS IMPORTANT

Pour satisfaire aux exigences techniques de la publication du journal LE TRAVAIL, nos correspondants sont priés de nous faire parvenir leurs communiqués au plus tard le mardi midi à Montréal.



Vol. XXXI — No. 18

Ottawa, 10 juin 1955

Dans ce  
numéro

De l'espoir  
pour ceux  
qui veulent  
se construire  
à Montréal

(lire en page 2)

# POURQUOI DES AUGMENTATIONS ?

## Estimé du budget hebdomadaire

Nécessaire à l'achat des articles ou des Services servant de base à l'indice des prix à la consommation  
Pour une famille de trois personnes

FEVRIER 1954

<b>ALIMENTATION :</b>		<b>FONCTIONNEMENT</b>	
Produits laitiers .....	\$ 2.05	<b>DU MENAGE :</b>	
Produits de céréales .....	1.87	Chauffage et éclairage ....	2.49
Autres épiceries .....	2.11	Ameublement .....	3.73
Matières grasses .....	1.15	a) mobilier .....	1.15
Oufs .....	.78	b) appareils .....	1.00
Fruits et légumes .....	3.36	c) tapis et prélat .....	0.29
Vandres, poisson, volaille .....	4.57	d) textile .....	0.48
	<u>15.92</u>	e) ustensiles et accessoires .....	0.78
<b>HABITATION :</b>		Fournitures .....	1.09
Loyer .....	4.77	Services .....	1.57
Frais de possession .....	3.60		<u>\$ 8.89</u>
	<u>\$ 8.38</u>	<b>AUTRES SERVICES :</b>	
<b>HABILLEMENT :</b>		Transport .....	3.83
Vêtements d'hommes .....	1.56	Divertissements .....	2.20
Vêtements de femmes ....	2.31	Santé .....	2.33
Vêtements d'enfants .....	0.53	Tabac et boisson .....	3.76
Chaussures .....	0.75	Soins personnels .....	1.03
Tissus à la pièce .....	0.21		
	<u>\$ 5.39</u>	Total .....	<u>\$12.97</u>

### LISTES D'ITEMS A AJOUTER

Impôt .....	3.63	h) Fonds de pension .....	2.69
Otisation syndicale ....	0.57	i) Charité: .....	0.96
Assurance-chômage ....	0.54	(60+0.35+99 associations)	
Ass. vie à l'usine .....	0.83	j) Education-Epargne	
Ass. vie individuelle ..	2.21	Service de dette .....	1.85
5,000+500+500			
Assurance santé .....	0.95	Total .....	<u>\$14.59</u>
Ass. maladie (indemnité) .....	0.14		
Salaire nécessaire .....	\$51.57		
	+ \$14.39		
	<u>\$65.96</u>		

La question no 1 de tous ceux qui n'aiment pas les revendications ouvrières reçoit une réponse éloquent à Shawinigan — Le budget familial et l'opinion des compagnies — "Pourquoi on demande? Lisez!" Des faits comme arguments ...

Tout le monde connaît la question classique des anti-syndicaux, des indifférents et des timides. A chaque nouvelle demande syndicale, ils la posent tous de la même manière:

— "Vous demandez encore des augmentations? Mais pourtant, le coût de la vie n'a pas monté. Quand est-ce que vous arrêtez de demander?"

Cette question, elle est basée sur l'ignorance des faits. Elle part de l'idée que les travailleurs sont déjà grassement payés et qu'ils "ambitionnent" quand ils demandent davantage.

Voici la démonstration comme quoi cette idée est fautive.

Il s'agit d'un budget préparé par le Service de Recherches de la C.T.C.C. et qui est basé, lui, sur des faits indiscutables: les chiffres officiels du Bureau fédéral de la statistique. On peut lire dans le cadre qui apparaît sur cette page. Il en ressort clairement que pour faire vivre trois personnes, il faut un salaire d'au moins \$65.96 par semaine.

### Les demandes

On sait que présentement, sept des principaux syndicats de Shawinigan se sont formés en Comité conjoint de négociations pour renforcer leur solidarité devant les compagnies.

Voici les noms de ces sept syndicats, ainsi que le salaire de base qui est payé dans chacune des sept usines qu'ils représentent:

Laurentide et Belgo (moulins à papier) ....	\$1.46
Du Pont et C.I.L. (produits chimiques) ....	\$1.42
Shawinigan Chemicals ....	\$1.42
Canadian Resins .....	\$1.42
Canadian Carnorundum ....	\$1.42
Aluminum Co. ....	\$1.38

### La différence...

Une fois que nous connaissons le budget familial pour trois personnes et les salaires de base de chaque industrie, il est facile de fixer les demandes, puisque les négociations ne visent à rien d'autre qu'à ramener le salaire de base hebdomadaire au niveau du budget.

Or, ce qui montre bien que les travailleurs n'ont pas encore "ambitionné", c'est que pour atteindre le salaire de \$65.96, il faut élever les salaires de: 11 p. 100 à 14 p. 100 selon les cas.

C'est tout ce que les négociateurs ont demandé, appuyés sur le budget établi par le Service

de Recherches.

### Les réactions

Les lecteurs du Travail seront heureux de savoir comment les patrons ont réagi devant ces demandes et surtout devant le budget lui-même.

Voici, d'après les notes des négociateurs, les réponses des différents représentants patronaux.

**M. SCOTT, DE LA SHAWINIGAN CHEMICALS:** "Nous mettons en doute la validité des chiffres que vous citez pour justifier l'augmentation (...) L'ouvrier ne peut pas prendre pour acquis que la Compagnie va prendre la responsabilité de sa famille. Un homme a deux enfants cette année, il peut aussi bien en avoir deux de plus dans une couple d'année. Il ne peut pas s'attendre que la compagnie tienne compte de cela..."

De toute évidence, M. Scott est un scrupuleux. Qu'est-ce qu'il lui faut donc si les chiffres officiels du gouvernement fédéral ne lui paraissent pas fiables? — Quant à son second argument, nous n'avons jamais demandé que le salaire soit relatif au nombre d'enfants de chaque ouvrier; le

(Suite à la page 4)

## A l'hôpital Saint-Eusèbe de Joliette

# Chaque employé a perdu \$3,000 de salaire depuis 1947

Un document à l'appui fourni par le Syndicat catholique qui groupe les employés de l'Hôpital Saint-Eusèbe de Joliette, lors de la dernière séance d'arbitrage du 24 mai, prouve que chaque employé de l'hôpital a perdu en pouvoir d'achat la somme de \$2,973.86½ entre mai 1947 et septembre 1953.

De fait, s'il n'y avait pas eu d'augmentation des salaires depuis 1947 les employés auraient perdu en pouvoir d'achat la somme de \$4,411.86½, mais par contre le syndicat a obtenu des augmentations globales de \$1,438.00 pour chaque employé depuis 1947, il reste que chacun d'eux subit une perte globale entre 1947 et 1953 de \$2,973.86½.

La demande syndicale d'une augmentation de salaire de \$9.00 par semaine permettrait à chaque employé de récupérer seulement \$468.00 cette année et ce, en autant que le coût de la vie n'augmenterait pas.

Peut-on blâmer les employés de l'hôpital d'être exigeants quand à Victoriaville où la population est comparable et où l'hôpital possède environ le même nombre de lits, on paie des salaires supérieurs de \$9.00 par semaine alors que les salaires horaires moyens de l'industrie sont de 10 sous l'heure de moins à Victoriaville qu'à Joliette.

## Rapport du Comité de la constitution

Le Comité de la constitution formé par le Congrès de la CTCC en 1953 vient de terminer son rapport sur le code des règles de procédure de la CTCC. Ce rapport est actuellement entre les mains des directeurs du Bureau confédéral lequel devra l'étudier et faire rapport au prochain congrès de la CTCC en septembre prochain à Québec.

Le projet de code des règles de procédure de la CTCC contient 107 articles qui définissent ce que signifie le congrès confédéral, les diverses propositions qui peuvent lui être soumises, la fonction des comités pléniers, permanents et spéciaux, la procédure des élections au congrès confédéral et finalement le cérémonial d'installation des officiers de la CTCC.

Les séances d'arbitrage composé de Me Paul Miquelon, président, M. Arthur Matteau, arbitre patronal, M. Jean-Paul Morin, arbitre syndical, se réunira dans les premiers jours de juin, à Montréal pour délibérer et rendre une sentence arbitrale qui, dans le cas des services publics sera obligatoire pour les deux parties.

Les employés de l'hôpital ont confiance qu'ils obtiendront l'augmentation demandée rétroactivement au 22 septembre 1954, date de la fin du contrat, car la rétroactivité est un principe reconnu et, comme le notait le ministre du Travail, l'honorable Antonio Barrette, en mars 1953 dans une lettre adressée à un patron:

"... Au cours d'une entrevue à mon bureau, je vous ai fait valoir que la rétroactivité devait prendre effet à la fin du contrat; que dans tous les cas semblables, cette question n'était jamais discutée, parce que, s'il en était autrement, il ne serait pas possible de maintenir notre système d'arbitrage."

Le Syndicat a prouvé qu'une augmentation de \$9.00 par semaine n'est pas exagérée et le ministre du Travail reconnaît le principe de la rétroactivité; les employés attendent donc avec confiance et impatience la sentence arbitrale qui ne devrait pas tarder...

A l'avenir, si le projet de code de procédure est accepté, toutes les délibérations du congrès confédéral de la CTCC seront régies par les règles de procédure contenues dans ce code et les mêmes règles s'appliqueront, sauf incompatibilité, aux délibérations du Bureau confédéral et de l'Exécutif de la CTCC.

Il est compris que ce nouveau code de procédure n'affectera en rien les coutumes particulières des organismes affiliés, ni le mode d'élections de leurs officiers et directeurs mais il fera autorité dans la conduite de leurs délibérations.

Le projet soumis par le comité sera étudié par le bureau lors de sa prochaine séance étude et rapport au prochain congrès.



(Roberval — D.N.C.)

**SIGNATURE D'UNE CONVENTION COLLECTIVE**—Cette photo a été prise lors de la signature de la récente convention collective des Services hospitaliers de l'Hôtel-Dieu, Saint-Michel de Roberval. Nous apercevons (assis) la R.M. Sainte-Thérèse de l'Enfant-Jésus, supérieure; M. Jérémie Savard, président; et M. J.-R. Caron, secrétaire-trésorier du syndicat. Debout à l'arrière: R.M. Sainte-Cécile, dépositaire; MM. Louis Bilodeau et Gilles Gaudreault, représentant la partie patronale; M. Jacques Archambault, de Québec, et M. Roch Tremblay, d'Alma, représentants la partie syndicale.

## 15 organismes fondent à Montréal une gigantesque coopérative d'habitation

15 organismes de Montréal ont joint leurs efforts pour fonder une gigantesque coopérative d'habitation à Montréal dans le but d'aider les familles à revenu moyen à accéder à la propriété de leur maison.

Cette nouvelle a été annoncée par M. René Paré, président du Conseil de la Coopération du Québec au cours d'une conférence de presse tenue à Montréal lundi dernier.

L'initiative de cette coopérative revient au Comité de Coopération de Montréal qui a profité de la Semaine de la Coopération pour annoncer le fait accompli.

Ce Comité, fondée en 1954, s'est attaché:

1. — à réaliser l'unité de pensée autour d'un projet de coopérative d'habitation à Montréal;
2. — à s'assurer dans toute la mesure du possible les capitaux nécessaires;
3. — à faire les démarches nécessaires en vue de l'obtention du domaine St-Sulpice pour l'habitation coopérative.

A cette fin 15 organismes qu'on a convenu d'appeler: La conférence conjointe des coopératives d'habitation de Montréal, et dont les noms suivent, ont tenu plusieurs réunions d'étude et ont, en grande majorité, accepté le principe d'une seule coopérative d'habitation pour Montréal.

Ce sont: Les Coopératives d'Habitation Notre-Dame des Anges, Ville LaSalle, Les Foyers de Ville-Marie, Saint-Eusèbe, Saint-Bernard, Le Centre Coopératif Laurentien, des Employés Municipaux de Ville Saint-Laurent;

Les Comités d'Habitation des

Employés Municipaux, de la Familiale, de la Société Saint-Jean Baptiste;

Le Conseil Centray des Syndicats Nationaux;  
Les Caisses populaires;  
La Société des Artisans;  
Les Services de Santé du Québec;

Les Pêcheurs Unis du Québec;  
La Coopérative Fédérée de Québec.

C'est de ces réunions également qu'est sortie la constitution d'un comité de 7 membres qui a pour but précis de jeter les bases de la fondation de cette coopérative.

Ce comité s'est réuni une fois de plus mercredi dernier et a mis à point les modalités relatives au projet et d'ici quelques jours tous les organismes intéressés en seront saisis.

Ce projet me paraît sérieux et bien lancé et si j'en juge par l'esprit qui a animé les délibérations auxquelles j'ai eu l'honneur de participer, et si ce projet est accueilli par les autorités de la ville de Montréal, avec autant d'enthousiasme que par les organismes plus haut mentionnés, la Métropole ne devrait pas tarder à voir la réalisation d'une entreprise coopérative d'habitation à la mesure de sa taille et des besoins des classes laborieuses.

M. Paré a déclaré par la suite que cette nouvelle coopérative serait très désappointée si le domaine Saint-Sulpice servait à autre chose qu'à construire des maisons pour les familles à revenu moyen. "Il ne faut pas faire de ce quartier, un autre Westmont ou un autre Outremont", a-t-il dit.

Interrogé par la suite, il a ajouté qu'avec une mise de fonds de \$700 à \$1,000, il serait possible de trouver des mutuelles dont

les Artisans et les Caisses populaires pour prêter sur la construction de milliers de maisons.

Il est entendu qu'en plus des organismes coopératifs, les particuliers de toutes les classes de la société peuvent faire partie de cette coopérative.



Organe officiel de la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC)

Paraît tous les vendredis

Directeur:  
GERARD PELLETIER

Rédacteur:  
FERNAND BOURRET

Bureaux: 8227 boul. St-Laurent,  
Montréal • Tél.: VE. 3701

Abonnement: un an, \$1.50  
le numéro: 5 cents.

Publié par la Confédération des Travailleurs catholiques du Canada (CTCC) et imprimé par "Le Droit", 375, rue Rideau, Ottawa.



Autorisé comme envoi postal de la deuxième classe  
Ministère des Postes, Ottawa

# DANS LE MOUVEMENT

SAGUENAY - LAC SAINT-JEAN

## Le chômage, l'éducation et l'action politique, soucis du Conseil Régional



Sur cette photo prise lors du congrès régional du Conseil régional Saguenay-Lac-St-Jean, on remarque M. Robert Martel, vice-président; Pierre-Julien Martel, sec.; Louis-Philippe Boily, président; M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier; sur la deuxième rangée: Paul-Emile Carrier, trésorier; Jérémie Savard, vice-président, René Perron, vice-président; Roch Tremblay, vice-président et Henri Vachon, vice-président.

## Aucune offre officielle de la Penmans

La Cie Penmans de St-Hyacinthe n'a fait aucune offre officielle pour le règlement de la grève qui dure depuis 13 semaines, mais son procureur a simplement proposé une base pour des négociations futures.

C'est ce qu'a précisé Me Théodore Lespérance, procureur du syndicat du Tricot de St-Hyacinthe, dans leurs récentes négociations entre les grévistes et la compagnie Penmans.

Me Lespérance a rappelé qu'il avait rencontré à trois reprises Me Desjardins, procureur de la compagnie et qu'ils avaient préparé le terrain pour des négociations futures. Toutefois, souligne Me Lespérance, les pourparlers et conclusions qui se dégagent de ces rencontres ne modifient pas l'attitude de la compagnie telle qu'elle l'exprimait dans sa lettre du 11 mars dernier.

Le procureur syndical a insisté sur la portée des principes en jeu dans cette grève, soit la sécurité syndicale, le respect de la seniorité, la rémunération des tâches, le salaire familial absolu.

Il a aussi félicité les grévistes qui restent solides comme de l'acier bien trempé, ce qui laisse peu d'emprise aux efforts de désintégration qui peuvent être tentés du dehors.

Me Lespérance a ajouté que la force de résistance syndicale provient de l'excellence de la formule d'éducation syndicale dans St-Hyacinthe mise à point par M. le chan. Frigon, aumônier du Conseil Central.

Ce dernier, dans une allocution qu'il prononçait avant l'ar-

rivée de Me Lespérance, a fait ressortir que d'après la lettre pastorale de nos Evêques sur le problème ouvrier, le travail doit passer avant le profit, sinon, c'est intervertir l'ordre des valeurs.

Par contre, les travailleurs ont aussi des obligations: ils doivent s'efforcer de faire du bon travail et dans ce but, ils doivent acquérir la plus grande compétence possible.

M. René Gosselin, président de la Fédération du Textile, a terminé l'assemblée en démontrant que les demandes syndicales n'équivalent qu'à une somme de \$12,000 par année pour la compagnie pour chaque cent d'augmentation que demande le syndicat.

En admettant que le syndicat demande une augmentation de 7 cents l'heure pour les employés à l'heure et à la pièce, le règlement de la grève ne coûterait à la compagnie que \$34,000.00.

Or, conclut M. Gosselin, la compagnie a réalisé \$207,000 en profit en 1953 et \$215,000 en 1954 après déduction des impôts fédéraux sur le revenu qui s'élevaient à \$284,000 en 1953 et à \$384,000 en 1954.

Samedi et dimanche, soit les 28 et 29 mai derniers, environ cent cinquante délégués représentant les 50 syndicats affiliés au Conseil régional Saguenay Lac Saint-Jean des Syndicats nationaux ont participé au premier congrès délibérant de cet organisme.

Les délibérations, qui eurent lieu à Chicoutimi, ont porté sur toutes sortes de questions qui auront des répercussions importantes sur la vie du mouvement syndical régional. Après avoir entendu les rapports du président, du secrétaire, du conseiller technique, de l'organisateur et du directeur du service de l'éducation, les délégués commencèrent l'étude de ces rapports.

Dans son rapport aux délégués, Boily a abordé le problème du chômage et a suggéré la formation d'un comité qui aurait pour mission de tenir la classe ouvrière et le public en général en éveil sur ce problème qui devient un mal de plus en plus grave tant sur le plan économique que sur le plan social et moral.

Les délégués ont accepté la suggestion du président et ils ont décidé de la formation d'un tel comité.

### L'action politique

Le congrès a également procédé à la formation d'un comité d'action politique qui comptera des représentants des divers centres de la région. Ce comité verra à s'occuper de l'éducation politique des syndiqués et à orienter leur action dans des cas concrets comme ceux de la politique municipale, provinciale ou fédérale.

Le congrès a porté une attention particulière à l'éducation de ses membres. Le comité permanent d'éducation du Conseil régional entend intensifier son action au cours de l'année qui vient. Il est décidé à pousser davantage le recrutement des membres pour les écoles d'Action ou-

vière, les cours mensuels du Collège du Travail et les sessions intensives d'été. Enfin, le Conseil a décidé de tenir des journées d'étude pour les épouses des syndiqués qui ont un rôle de plus en plus important à jouer dans le mouvement syndical.

Le congrès a adopté de nombreuses résolutions de nature à aider les travailleurs. Ainsi, les délégués ont décidé de demander aux autorités municipales ou d'abolir la taxe de travail qu'on exige des travailleurs dans une ville ou bien de faire en sorte qu'un travailleur n'ait pas à payer une taxe de travail dans chaque ville de la région dans laquelle il va travailler. Ce problème a une grande importance pour les travailleurs de la construction en particulier qui travaillent souvent dans plusieurs villes de la région toutes voisines les unes des autres.

Le congrès a encore songé aux travailleurs de la construction qui sont victimes de la concurrence de leurs confrères de travail qui jouissent de la semaine de travail de 40 ou 42 heures et qui en profitent pour voler le travail des gens de la construction. Aussi le congrès a-t-il décidé de demander au gouvernement fédéral de modifier la loi sur l'assurance-chômage de façon que tout employeur exige le livret d'assurance de quelqu'un qu'il veut embaucher, même pour une courte période. De cette façon, les travailleurs qui ont un emploi permanent ne pourraient prendre la place des ouvriers de la construction.

### Les visiteurs

Au cours de ce congrès, plusieurs personnages ont rendu visite aux délégués. Ainsi, M. l'abbé Louis-Eugène Otis, Ph. D., représentant personnel de Son Excellence Mgr Georges Melançon, leur a adressé la parole et a souligné l'importance du syndicalisme dans le monde moderne. "Le mouvement ouvrier, dit-il, constitue le fait d'association le plus important, non seulement des temps modernes, mais de tous les temps. C'est même le mouvement ouvrier qui, sous cer-

tains aspects, imprime son caractère à notre époque. Le phénomène est donc d'importance et mérite l'attention et l'étude de quiconque a quelque responsabilité dans le domaine social".

M. l'abbé Philippe Bergeron, aumônier du Conseil régional, a, pour sa part, félicité les délégués de leur façon de poursuivre les délibérations et les a invités à apporter une attention plus grande au problème de l'éducation. Si nous ne faisons un effort sincère pour éduquer nos membres et former des chefs, nous aurons la 13e année consécutive.

M. Pierre-Julien Martel a été réélu secrétaire du Conseil pour des succès passagers, mais nous ne ferons pas de travail qui aura des résultats durables.

### Elections

Enfin, on procéda aux élections des dirigeants du Conseil régional pour la prochaine année.

M. Louis-Philippe Boily du Syndicat des commis et comptables de Jonquière a été réélu président pour la treizième année consécutive. Les délégués suivants furent élus vice-présidents: M. Roch Tremblay du Syndicat des commis et comptables d'Alma, M. Roland Martel, du Syndicat des employés de l'Alcan, M. René Perron du Syndicat des employés municipaux d'Arvida, M. Léon Beaulieu du Syndicat des Employés de Magasins de Chicoutimi, M. Jérémie Savard du Syndicat des employés de l'hôpital Saint-Michel de Roberval et Henri Vachon du Syndicat des employés de la pulpe et du papier de Kénogami.

## Un titre qui a "refoulé"...

Nous devons des explications à nos lecteurs qui n'auront pas compris à quoi rimait le titre d'un article intitulé "LE SCANDALE FOULE". Il s'agit évidemment d'une erreur typographique et d'une autre erreur du metteur en page du journal.

Le titre au complet devait se lire: M. ROGER DUHAMEL OU LE SCANDALE FACILE". En faisant changer le caractère de la deuxième partie du titre, le correcteur d'épreuves ne s'imaginait pas qu'on allait commettre une erreur typographique en recopiant le texte; il était encore plus abasourdi lorsque le metteur en page fit sauter la première partie du titre, ce qui rendait le tout complètement illisible.



# Pourquoi des augmentations ?

LAURENTIDE ET BELGO

## Une partie des demandes déjà mises en vigueur

Une compagnie de papier précède la signature du contrat et verse des acomptes...!

Il n'est pas certain que le chantage soit toujours une excellente méthode de négociations, même pour une compagnie puissante. Ainsi, la compagnie propriétaire des moulins Belgo et Laurentide de Shawinigan et Grand-Mère croyait sans doute avoir une bonne carte en main quand elle commençait par exiger, pour accorder aux ouvriers "les mêmes augmentations qu'ailleurs", une entente particulière stipulant que le travail du dimanche serait admis, "comme ailleurs".

Mais devant la fermeté des syndiqués en cause, qui ne voulaient ni le travail du dimanche ni les mêmes augmentations qu'ailleurs, la compagnie a dû plier.

Revenant sur l'attitude qu'elle avait prise quelques jours auparavant, la compagnie adressait en effet une lettre aux deux syndicats, à la fin de la semaine dernière, annonçant qu'elle mettait en vigueur les avantages compris dans son offre de négociation.

A quoi les syndicats ont répondu, sans s'énerver, par le texte suivant:

M. W. D. Mosher, gérant,  
Consolidated Paper Corporation Limited,  
Division Belgo, Shawinigan Falls,

Cher Monsieur,

J'accuse réception de votre lettre en date du 1er juin. Je prends note que vous avez décidé d'augmenter les salaires horaires de 5% et la prime pour les équipes de nuit de 1c l'heure. Comme le mentionne votre lettre, cette augmentation serait rétroactive au 1er mai 1955.

Je me permets de vous rappeler que le Syndicat n'a pas décidé d'abandonner les demandes qui vous ont été présentées au cours des séances de négociations directes.

D'autant plus que des demandes ne comportaient pas uniquement des augmentations de taux horaires, mais bien certains amendements que nos membres jugent tout aussi nécessaires que l'augmentation de salaire demandée.

Vous trouverez ci-joint, copie de la lettre que nous avons adressée à la Commission des Relations ouvrières et aux Services de conciliation et d'arbitrage pour demander l'assistance d'un conciliateur afin de conclure une convention collective de travail.

Agréer, cher Monsieur, mes salutations.

LE SYNDICAT NATIONAL DES TRAVAILLEURS  
DE LA PULPE ET DU PAPIER DE SHAWINIGAN.  
Par: WILLIAM BRULE, président.

En somme, il s'agit d'un acompte.  
Ça vaut mieux de l'avoir déjà dans sa poche tandis qu'on travaille à obtenir le reste.

(Suite de la page 1)

budget est basé sur la famille quasi minima: trois personnes, donc un seul enfant. Si la compagnie ne donne pas des salaires suffisants pour trois personnes, à qui ces salaires-là vont-ils suffir?

Et M. Scott ajoute encore, en finissant: "La direction de la compagnie n'a jamais prétendu qu'une telle augmentation n'était pas justifiée. Nous avons dit seulement que la somme de 15 cents de l'heure d'augmentation n'était pas raisonnable. La compagnie serait en faute si elle accordait cette augmentation parce qu'elle compromettrait la sécurité de ses employés pour l'avenir."

M. Atcheson, gérant de la C.I.L. a déclaré deux choses relatives au budget. Il a déclaré d'abord que ce budget, basé sur le coût de la vie et sur les statistiques fédérales, constituait un cas d'intrusion d'un tiers dans les relations patronales ouvrières. Il a déclaré aussi, que la Compagnie avait des responsabilités à l'égard de ses actionnaires...

Ce qui frappe dans ces commentaires de M. Atcheson, c'est qu'il semble préférer les responsabilités de la Cie

VALLEYFIELD

## Employés municipaux à l'arbitrage

Lors d'une assemblée des Employés municipaux, de Valleyfield, une résolution a été adoptée à l'effet de soumettre le différend qui existe entre la ville et l'Union à un tribunal d'arbitrage.

Les employés municipaux ont pris cette décision à la suite d'un rapport du Comité de négociations qui a rencontré les autorités de la ville le 28 mars dernier. Les représentants du Syndicat sur le Comité des négociations ont informé les membres que les autorités municipales, après une heure et quart (1¼) de négociations, avaient offert d'accorder "des mitaines aux employés qui travaillent sur le réseau d'aqueduc". C'est la seule concession qu'ont pu obtenir les représentants de l'Union qui étaient accompagnés de M. René Bélanger, Président de la Fédération Nationale des Employés des Corporations Municipales et Scolaires du Canada. Les autorités de la Ville ont refusé entre autres de payer certaines fêtes religieuses chômées, l'établissement d'un Fonds de pension, les vacances plus longues après 15 ans de service, et toutes demandes d'augmentations et de rajustement des salaires.

On sait que les employés municipaux n'ont pas bénéficié d'augmentations de salaires depuis 1953 et la Ville était prête à renouveler le même contrat pour deux autres années sans modification.

Les employés sont d'opinion que leurs demandes sont bien fondées étant donné le coût de la vie actuel et l'amélioration du standard de vie des Canadiens. Ils étaient d'autant plus confiants cette année d'avoir un rajustement du fait que l'an passé les autorités municipales ont accordé des augmentations de salaires assez importantes à des chefs de services, augmentations qui sont allées jusqu'à \$2,000.00 par année ou \$50.00 par semaine dans certains cas.

envers ses actionnaires aux responsabilités du travailleur envers sa famille. D'ailleurs, nous touchons le fond de sa pensée quand il ajoute:

"Le salaire résulte de l'effort combiné du syndicat et de la compagnie. Nous voulons des ouvriers, donc nous devons payer les taux en vigueur dans la communauté où nous opérons."

Et pas plus, surtout. Il peut être intéressant de savoir que ces principes conduisent la C.I.L. à payer 98 cents à Halifax et \$1.63 à Copper Cliff, Ont.

L'économiste de la Canadian Resins, lui, a voulu démontrer que le budget était faux. Il n'a pas tenu compte du fait que notre budget était basé sur une famille de trois personnes, alors que la moyenne familiale de Shawinigan est de 4.4 personnes par famille. Il a gratté tant et si bien qu'il en est arrivé à la conclusion suivante: à \$59.60 pour 42 heures, les ouvriers gagnent déjà... \$1.00 de trop!

Quand à M. W.J. Ehlers, directeur des relations industrielles pour la compagnie Canadian Carborundum, il nous écrit le paragraphe suivant dans une lettre majestueusement datée de Niagara Falls, New-York:

"Vous vous souviendrez que les représentants de la Compagnie ont refusé de négocier sur la base de votre estimation desdits be-

soins, d'une part, et de la capacité de payer de la compagnie, d'autre part. Il vous a été mentionné que le problème que vous avez soulevé alors en était un d'ordre sociologique qui dépasse de beaucoup la compétence de ces négociations."

Suivent de longues considérations qui visent à prouver que le salaire moyen du Canada et le salaire moyen du Québec sont tous deux inférieurs aux demandes basées sur le budget. Mais nous n'avons jamais prétendu que les salaires du Québec étaient suffisants...

Conclusion

A notre sens, une telle expérience est extrêmement instructive sur les dispositions des compagnies. Vous avez remarqué, en lisant ces réponses, que les compagnies refusent comme base de négociation:

les besoins des ouvriers  
la capacité de payer - productivité  
les responsabilités familiales

Sur quelle base acceptent-ils de situer les négociations? Sur les "taux en vigueur dans la ville". En termes honnêtes, cela signifie que leur base de négociations est la suivante: les plus bas salaires possibles.

Quand, dans l'avenir, ils nous reprocheront de chercher à élever toujours le taux des salaires, c'est-à-dire à chercher les plus hauts salaires possibles, nous saurons quoi leur répondre.



"Pleine  
saveur"

BIÈRE DORÉE

Molson's

Voici une nouvelle bière qui est "légère comme

la brise". Plus délicate et mieux équilibrée, elle n'en conserve pas moins toute la saveur, toute la

"vigueur" d'une vraie bière.



MOLSON'S GOLDEN ALE BREWERY LIMITED

## \$128,057.47 ont été payés par les Services de santé du Saguenay

Le Service de santé du Saguenay, organisme du Syndicat national des employés de l'aluminium d'Arvida inc., présente un rapport de l'expérience de ce groupe d'assurés, pour la période du 1er février 1955 au 23 avril 1955. Ce rapport est présenté par l'un des fiduciaires, M. Isaïe Villeneuve, qui est aussi vice-président du Syndicat.

Les déductions faites à la source aux usines d'Arvida, pour le plan d'assurance maladie-hospitalisation, au cours de ces trois mois, ont été de \$151,886.11, publie M. Villeneuve. A ces déductions, il faut ajouter celles faites aux usines de Kitimat pour les employés transférés temporairement, au montant de \$502.50, ce qui forme un total de contributions de \$152,388.61, pour les

mois de février, mars et avril 1955.

A même ce montant, la somme de \$134,840.85 a été versée à la compagnie Prudential Insurance Company of America pour couvrir les primes du 1er février au 23 avril 1955.

M. Villeneuve mentionne dans son rapport qu'à compter du 1er février au 23 avril 1955, la Fiducie a payé 1,498 réclamations, pour un montant total de \$128,057.47.

En terminant, M. Villeneuve profite de l'occasion pour encourager les assurés à continuer de maintenir la participation à un haut niveau. "Cela est indispensable pour une meilleure expérience qui pourra éventuellement se traduire par une diminution de primes ou une augmentation de bénéfices", conclut-il.

# L'HISTOIRE D'UN COMMUNIQUÉ

## Le communiqué du syndicat L'art de couper... Un conciliateur à la Consolidated et de cacher

A la suite de négociations directes qui ont eu lieu entre les représentants du moulin Laurentide à Grand'Mère et le Syndicat des travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère et les représentants de la Belgo à Shawinigan et le syndicat des travailleurs de la Pulpe et du Papier de Shawinigan, près de 1,500 ouvriers préposés à la fabrication du papier à journal dans ces deux moulins de la Consolidated Corp. Ltd. ont demandé les services d'un conciliateur.

Les principales demandes du syndicat dans ces deux moulins importants de la compagnie comprenaient une augmentation de salaire de \$0.15 l'heure, qui tenait compte de la pleine compensation pour la réduction des heures.

Depuis deux ans les travailleurs subissaient une perte de \$0.04 l'heure occasionnée lors de la réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures par semaine.

Les syndiqués demandaient également que la prime de nuit soit portée à \$0.05 et à \$0.10 et ils désiraient 7 fêtes chômées et payées. Le syndicat a également demandé à la compagnie que le plan de pension auquel contribuent les travailleurs soit inclus dans la convention collective de travail.

Les représentants de la Consolidated, M. D. B. Foss pour la Laurentide de Grand'Mère, et M. W. D. Mosher, pour la Belgo de Shawinigan, avaient fait parvenir des amendements au syndicat en particulier au sujet de la clause d'ancienneté demandant de considérer pour les promotions et les mises à pied, l'efficacité et l'habileté, de même que l'aptitude pour les promotions, avant de considérer les années au service de la compagnie. De plus, entre autres amendements, la compagnie proposait des restrictions à la clause des règlements des griefs qui pourraient être soumis à un tribunal d'arbitrage.

Lors des négociations directes, le gérant de l'usine Laurentide, M. D. B. Foss, a avisé les négociateurs du syndicat que la compagnie ne consentirait pas des augmentations de salaire de 5% et une augmentation de la prime de nuit de \$0.01 et \$0.02 si le syndicat n'autorisait pas la compagnie par une entente extra-conventionnelle à produire du papier à journal le dimanche.

Cette entente ne serait pas incluse dans la convention et laisserait à la discrétion du gérant du moulin, la décision de produire du papier à journal le dimanche. Les représentants de la compagnie ont affirmé qu'une telle entente avait été conclue aux Trois-Rivières, autorisant les compagnies à produire le dimanche à leur discrétion.

Les travailleurs du moulin de la Laurentide réunis en assemblée générale lundi soir, ont décidé de maintenir leur demande et d'insister pour faire diminuer le travail du dimanche, comme l'a demandé, d'ailleurs, la Fédération nationale de la Pulpe et du Papier, ainsi que le bureau confédéral de la CTCC, qui a constitué à sa dernière réunion un comité pour faire enquête au sujet du travail du dimanche dans les moulins à papier. Les travailleurs ont résolu de demander la conciliation et ils ont autorisé leur comité de négociation à recourir à un tribunal d'arbitrage si la conciliation s'avère infructueuse.

Les membres du syndicat de la Belgo à Shawinigan, tiendront une assemblée mardi soir le 17, à 7 h. 30 et une autre à minuit 30 au Collège de l'Immaculée Conception, et on s'attend que leur décision concorde avec celle des syndiqués de Grand'Mère. Ces 2 moulins de la compagnie Consolidated produisent environ 1,300 tonnes de papier par jour.

L'Action Catholique — Vendredi 13 mai 1955.

SHAWINIGAN (D.N.C.)—A la suite de négociations directes qui ont eu lieu entre les représentants du moulin Laurentide, à Grand'Mère, et le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère et les représentants de la Belgo, à Shawinigan, et ceux du Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Shawinigan, près de 1,500 ouvriers préposés à la fabrication du papier à journal dans ces deux moulins de la Consolidated Corporation Limited, ont demandé les services d'un conciliateur.

Les principales demandes du Syndicat dans ces deux moulins importants de la compagnie, comprenaient une augmentation de salaire de 15c l'heure, qui tenait compte de la pleine compensation pour la réduction des heures.

Depuis deux ans, les travailleurs subissaient une perte de 4c l'heure, occasionnée lors de la réduction de la semaine de travail de 48 à 40 heures par semaine.

Les syndiqués demandent également que la prime de nuit soit portée à 5c et à 10c et ils désiraient sept fêtes chômées et payées. Le Syndicat a également demandé à la compagnie que le plan de pension auquel contribuent les travailleurs, soit inclus dans la convention collective de travail.

Les représentants de la Consolidated, M. D. B. Foss, pour la Laurentide, de Grand'Mère, et M. W. D. Mosher, pour la Belgo, de Shawinigan, avaient fait parvenir des amendements au Syndicat, en particulier au sujet de la clause d'ancienneté, demandant de considérer pour les promotions et les mises à pied, l'efficacité et l'habileté, de même que l'aptitude pour les promotions avant de considérer les années au service de la compagnie.

De plus, entre autres amendements, la compagnie proposait des restrictions à la clause des règlements des griefs qui pourraient être soumis à un tribunal d'arbitrage.

Les syndiqués se plaignent de ce que leurs communiqués à la presse sont souvent tronqués à tel point et raccourcis avec tant de sans-gêne qu'ils finissent par ne plus rien signifier.

Le Travail vous apporte aujourd'hui un "cas" intéressant. Il s'agit d'un communiqué adressé aux journaux par le centre de Shawinigan en marge des négociations dans la pulpe et le papier.

Vous pouvez lire ici le communiqué tel qu'envoyé, puis ce qu'il est devenu entre les mains des différents rédacteurs.

Nous comprenons que les journaux ne puissent pas TOUT publier. Mais nous n'admettons pas qu'ils suppriment certains aspects de la nouvelle, comme par exemple le chantage des compagnies qui voulaient faire gober aux syndicats le travail du dimanche. Or que cette partie de la nouvelle ait été unanimement supprimée par tous les journaux y compris l'Action catholique de Québec, c'est pour nous plus qu'une surprise.

### THETFORD MINES

Au cours de la dernière assemblée régulière du Syndicat National des Travailleurs de l'Amiante de Flinkote Mines de Thetford Mines, les officiers suivants ont été élus pour diriger les activités du syndicat pour le mandat d'office 1955-56: Président, Louis-Philippe Leblond; vice-président, Aimé Gagné; secrétaire, Bertrand Poirier; trésorier, Léo Fournier; directeurs, Laurent Lacasse, Paul-Aimé Morency, Gérard Carrier, Aurélien Dumas et Fernand Grenier.

### A SHAWINIGAN et GRAND-MERE

## Les employés de la Consolidated Paper demandent la conciliation

Le Nouvelliste — Samedi 21 mai 1955.

MONTREAL (P.C.)—Les employés des usines de la Consolidated Paper Corporation, à Grand'Mère et Shawinigan, ont demandé la conciliation dans leur dispute de contrat avec la compagnie. La Fédération nationale des Travailleurs de la Pulpe et du Papier (C.T.C.C.), réclame une augmentation générale de 15c l'heure, une augmentation de 5 à 10c l'heure dans la prime pour le travail de nuit, sept congés et un plan de pensions contributives pour les employés. La dispute implique quelque 1,500 employés.

## Le syndicat de 2 usines à papier demande un conciliateur

Le Nouvelliste — vendredi 13 mai 1955.

SHAWINIGAN — A la suite de négociations directes qui ont eu lieu entre les représentants du moulin Laurentide, à Grand'Mère et le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier de Grand'Mère, et les représentants de la Belgo, à Shawinigan, et le Syndicat des Travailleurs de la Pulpe et du Papier à journal dans ces deux moulins de la Consolidated Corporation Limited, les syndicats ont demandé les services d'un conciliateur.

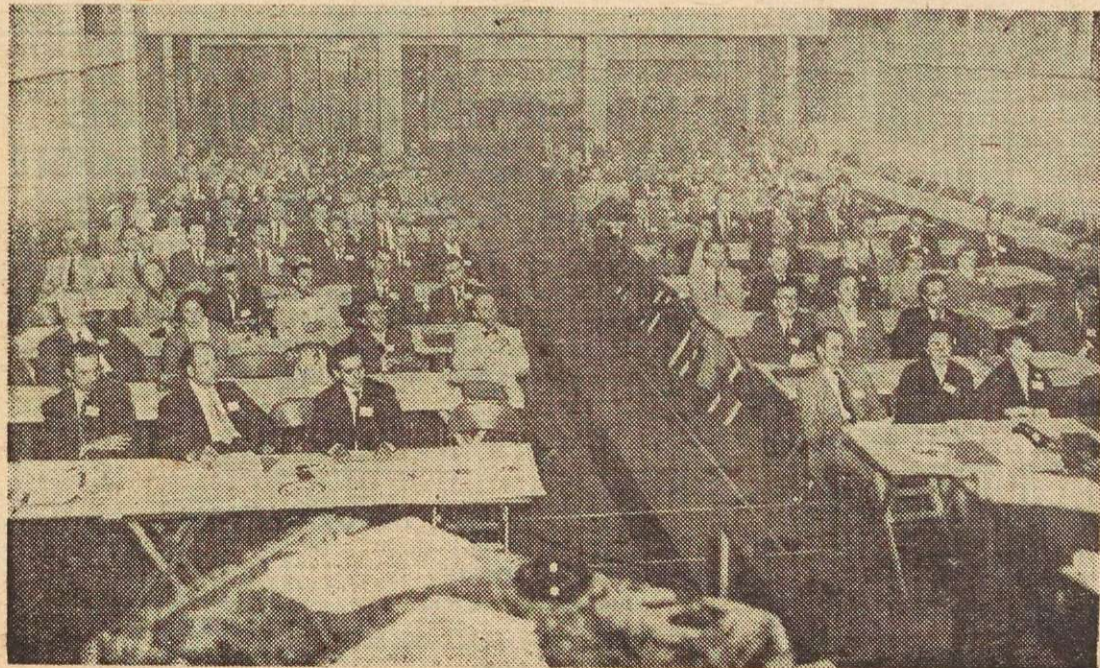
Les principales demandes du Syndicat dans ces deux moulins importants de la compagnie, comprenaient une augmentation de salaire de 15c l'heure, tenant compte de la pleine compensation pour la réduction des heures.

Les représentants de la Consolidated, M. D. B. Foss, pour la Laurentide, de Grand'Mère, et de M. W. D. Mosher, pour la Belgo, de Shawinigan, avaient fait parvenir des amendements au Syndicat.

Les travailleurs du moulin de la Laurentide, réunis en assemblée générale, lundi soir, ont décidé de maintenir leur demande et d'insister pour faire diminuer le travail le dimanche. Les travailleurs ont résolu de demander la conciliation et ont autorisé leur comité de négociations à recourir à un tribunal d'arbitrage si la conciliation s'avère infructueuse.

Les membres du Syndicat de la Belgo à Shawinigan, tiendront pour leur part, une assemblée mardi soir le 17 juin. Ces deux moulins de la compagnie Consolidated produisent environ 1,300 tonnes de papier par jour.

### AU CONGRES REGIONAL SAGUENAY LAC SAINT-JEAN



Une partie des délégués au cours des délibérations.

# TRAVAIL ET FOYER

## Au jour — — le jour

### Y a-t-il trop de grèves ?

Les grèves ne datent pas d'aujourd'hui. Et, elles ont été faites autant par les ouvriers que par les travailleuses. On entend souvent dire surtout par ceux qui ne connaissent pas ou ne partagent pas les aspirations de la classe ouvrière qu'il y a vraiment trop de grèves. Qu'est-ce que vous en pensez... Voici quelques opinions...

Lucienne Gauthier, syndicat de chez Tooke:

Non il n'y a pas trop de grève. Les travailleurs ont raison de la faire car si les salaires et les conditions de travail allaient avec les exigences du coût de la vie, il ne serait pas nécessaire d'user de la grève pour obtenir des demandes.

Marcel Lanouette, syndicat des employés de Commerce:

Je trouve qu'il n'y a aucune

raison de penser cela. Voici pourquoi. Lorsque les ouvriers ont épuisé tous les moyens légaux d'entente et qu'ils sont à bout d'arguments devant la mauvaise foi des employeurs, il ne reste qu'une alternative pour faire valoir leurs droits et c'est la grève. Il est entendu qu'ils doivent tenir compte de leur force économique et s'il le faut patienter et attendre l'aide d'autres syndicats d'unions différentes mais de la

même industrie pour qu'une plus grande force économique soit de leur côté.

Garde Boisvert, syndicat des infirmières:

Les grèves sont nécessaires quand les travailleuses ou les ouvriers ne peuvent obtenir ce qu'ils demandent. Il n'y a pas trop de grèves. Jusqu'à date nous n'avons pas vu de grève qui n'était pas entièrement justifiée. Et, à tout point de vu les grèves ne sont pas inutiles.

Raymond Couture, organisateur de la C.T.C.C.:

Souvent il n'y a pas assez de grève. Il se fait un durcissement dans les négociations parce que les employeurs sont convaincus que les ouvriers ne peuvent faire la grève. S'ils étaient convaincus du contraire les négociations se tiendraient sur une autre échelle.

T. Payne, Fédération de la métallurgie:

Pas du tout. Personne ne désire la grève, car c'est une lutte entre deux forces économiques. Très souvent les travailleurs souffrent parce qu'ils ne peuvent faire la grève pour différentes raisons; finance, manque de solidarité, etc. Les conventions se régleraient avec beaucoup plus de facilité et d'avantages si les ouvriers avaient les possibilités de faire la grève. Par exemple: La loi des différents ouvriers des employés des services publics, des hôpitaux, des employés municipaux obligent les syndicats d'accepter la décision du tribunal d'arbitrage. Et, ces décisions ne sont pas toujours justes. Parce que ces services n'ont pas le droit de faire la grève, ils n'ont aucun recours si les décisions rendues obligatoires, ne sont pas justes.

Mme A. Gosselin, secrétaire des dames aux. du C. Central de Montréal:

La grève quand elle est justifiée a sa valeur. A date il n'y a pas eu de grèves qui ne le soient pas. Quand les travailleurs, hommes et femmes ont passé par toutes les phases de la procédure pour essayer d'empêcher une grève, arbitrage, etc., je les approuve d'user du moyen de la grève pour obtenir des conditions de travail et des salaires auxquels ils ont droit.

Une garde-malade du syndicat des infirmières:

Non, il n'y a pas trop de grèves. Car c'est souvent un des moyens de démontrer au public la solidarité ouvrière.

Renée GEOFFROY.

## Nos petits

Je voudrais bien que les mamans qui ont des enfants de 18 mois me disent si leurs petits sont aussi insupportables que mon Hélène. Nous lui avons donné jusqu'ici toutes les excuses: un rhume, une poussée de fièvre à cause des dents, peut-être un mal d'oreilles, peut-être les amygdales, etc... etc... Mais nous sommes à la veille d'épuiser nos excuses et notre patience, et je pense qu'elle est à la veille de recevoir la plus importante fessée de sa jeune vie...

Tout ce qu'on entend dans la maison, ces jours-ci, c'est "non non, veux pas". Vous lui présentez un objet, "non non, veux pas". Vous lui enlevez, "non non, veux pas". Il y a aussi les petits trépignements, et la petite se jette à terre quand ça ne va pas à son goût. Quand je voyais les enfants des autres faire des scènes du genre, cela me scandalisait de voir que les parents n'administraient pas aussitôt une bonne fessée. Mais je vois bien, à présent, que lorsque les enfants passent par une de ces périodes difficiles, nous aurions les mains sensibles s'il fallait les taper chaque fois qu'ils font une petite crise.

Un des petits voisins qui a à peu près le même âge a une autre façon de manifester sa petite personnalité naissante. Il frappe tous les enfants qu'il rencontre. Notre Hélène, au contraire, ne veut voir personne d'autre que les visages qui lui sont familiers. Elle s'amuse bien toute seule, mais elle ne veut pas des attentions des enfants plus vieux, qui aimeraient s'occuper du bébé qu'elle est encore.

Elle ne sait pas beaucoup ce qu'elle veut, mais elle sait ce qu'elle ne veut pas. L'heure du souper est particulièrement difficile, quand les deux autres se mettent aussi de la partie et que les parents s'impatientent. Les enfants nous énervent et nous les énervons,

et la maison devient vite un enfer.

Il m'est venu une idée de génie, l'autre jour. J'ai essayé de prévoir les crises de l'heure du souper en m'y prenant un peu d'avance. J'ai commencé par donner au bébé tous les soins nécessaires, puis je l'ai couché dans ma chambre, au deuxième, et j'ai fermé la porte. Il pleure toujours, à la fin de l'après-midi, mais puisque je ne puis rien y faire, j'ai décidé que je pouvais au moins éloigner cette cause supplémentaire de malaise. Il s'est tu au bout de quelques instants, et j'attaquai ensuite le problème d'Hélène. Je lui ai donné un bain avant de souper, à la fois pour la reposer et pour être prête à la coucher si elle me faisait des scènes inutiles. Ce n'est que quand elle eut bien entamé son repas que je fis entrer l'aînée pour le sien. Tout se passa calmement, et il me fut possible de mettre Hélène au lit de bonne heure.

Ce fut une sage décision que je pris ce soir là. Je me rendis compte qu'Hélène était fatiguée jusqu'au point de saturation, à l'heure du souper, et qu'il fallait absolument éviter de la contrarier. La première chose à faire était de préparer un climat de paix qui me permettrait de garder ma patience; pour cela il fallait que je sois certaine que le bébé ne manquait de rien, même s'il pleurait.

L'aînée, même si elle n'est encore qu'un bébé, s'amuse si bien dehors qu'elle ne cause habituellement pas de difficultés. Mais quand les parents perdent patience, chaque enfant en subit les contrecoups, même s'il n'est pas responsable, et chacun réagit selon son tempérament. Il y a des cris, des pleurs, des "chiâlages", des gronderies, et le papa songe aux célibataires qui envient la douceur du foyer. "Home Sweet Home".

Jeanne Dansereau.

Chaque mère de famille sasse et ressasse quantité d'idées dans sa journée, des idées folles comme des idées de génie. Les idées folles ont souvent du retentissement dans la famille, mais la principale intéressée est presque toujours la seule à reconnaître ses idées de génie.

Je vous passe les miennes telles quelles, idées folles ou géniales, sans les passer au crible ni à la censure. Ce sont des observations comme il vous en passe par la tête chaque jour, en besognant dans la maison, en voyant pousser vos enfants et en écoutant la radio.

X X X X

A la radio, ce matin, c'était la journée du courrier au programme Radio-bigoudis. Je n'ai écouté ce courrier que trois fois, jusqu'ici, mais c'est suffisant pour constater que Guy Maufette et Jean Sarrazin atteignent leurs auditeurs au coeur. On ne soumet à Radio-bigoudis, du moins aux émissions que j'ai entendues, que des questions qui tiennent à coeur, que ces choses qu'on écrit en retenant son souffle, de peur de trahir sa pensée en la transcrivant. Jean Sarrazin s'attarde longuement à éclairer tous les côtés d'une médaille. Il aurait fait un excellent confesseur...

X X X X

J'ai lu quelque part qu'il faut prendre patience quand les enfants font leur possible pour être insupportables; que ce sont là des moments de crise qui indiquent un progrès prochain. Je crois bien que c'est vrai, car ma petite deuxième est en train de "débouarrer" sur le plan du vocabulaire, en même temps qu'elle apprend à faire des petites crises de colère, à un rythme qui m'étonne d'une journée à l'autre. Aujourd'hui, il m'a semblé l'entendre dire à sa soeur "ôte un peu, Anne", et me demander à moi "viens dehors". Jusqu'à la semaine dernière, j'étais encore épatée quand ma fille de 19 mois répétait des mots simples comme: l'eau, le bain, dessert, etc...

X X X X

La question de l'aide domestique est à l'honneur aujourd'hui. Cet après-midi j'ai fait des démarches pour obtenir de l'aide d'une jeune étudiante, pendant ses vacances, deux ou trois heures par jour. Même si elle ne faisait que sortir avec les enfants, à la fin de l'après-midi, j'aurais la tête et les mains libres, pendant une couple d'heures, pour la couture et les autres travaux si difficiles à travers les interruptions de couches à changer, de nez à moucher, d'enfants qui entrent et qui sortent, qui pleurent, qui demandent un biscuit, qui sortent de la cour sans permission, etc...

Ce soir, on m'a parlé de deux jeunes mères de famille, qui viennent toutes deux de donner naissance à un bébé, et qui désirent partager les services d'une aide pendant quelque temps. Ce sont deux jeunes mamans qui, comme nous toutes, ne peuvent payer le salaire d'une bonne, mais qui ont besoin de quelqu'un pour quelques semaines. D'autre part, la personne qu'ils ont déniché est une femme d'âge mur, une veuve qui vit seule, presque sans revenus, et qui sera bien contente de s'occuper de jeunes enfants.

Nous ne sommes plus au temps où les grands-mères ou les belles-sœurs "relevaient" la jeune maman, et où celle-ci demeurait au lit pendant dix jours et plus. Les jeunes femmes modernes sortent de l'hôpital cinq ou six jours après leur accouchement, et elles n'ont pas toujours des parentes à leur disposition. On ne les considère plus comme des convalescentes, mais elles ont quand même besoin de ménagement, et il serait bien souhaitable que l'on puisse trouver pour les moins fortunées une formule quelconque d'aide à temps partiel.

JEANNE DANSEREAU.

### ACHETEZ CHAQUE MOIS VOTRE COURS DE SOCIOLOGIE PAR CORRESPONDANCE

Le C.S.C. (Le Cours de Sociologie par Correspondance) vous offre l'occasion d'acquérir des notions précises sur les questions sociales actuelles et vous donne la chance de gagner \$200.00 en prix tous les mois. 127 prix dont un de \$1000.00.

Prix du cours \$0.50

#### POUR INFORMATION

HENRI PETIT  
Secrétariat des S.C.  
155, boul. Charest-Est, Québec  
Tél. 4-4631

1231 Demontigny est,  
Montréal  
Tél. FA. 3694

# L'ACTUALITÉ dans les CHANTIERS MARITIMES

## Sujets d'intérêt pour les syndiqués de Canadian Vickers

### PIQUE-NIQUE ANNUEL

Voici arrivé encore une fois le temps du pique-nique annuel de l'Association Mutuelle Bénéfice des Employés de la Canadian Vickers. Un comité a été formé afin de faire les arrangements pour cet événement. Les détails ne sont pas publiés. Une réunion s'est tenu au commencement de cette semaine et de plus amples informations concernant l'endroit et la date vous seront fournies dans notre prochain numéro.

### ELECTIONS

Les syndiqués sont priés de prendre note que le 20 juin est la date fixée pour les élections des officiers du syndicat. Les membres de l'Exécutif présenteront leur rapport annuel et il y aura mise en nomination pour les membres du Comité Exécutif. Préparez-vous à assister à cette réunion et à exercer votre droit de vote pour le choix de représentants pour l'année à venir. Ne vous laissez pas influen-

cer; votez selon votre choix, est le conseil de votre agent d'affaires.

### CONGRES

Les membres de l'Exécutif du Syndicat National des Employés de Vickers (C.T.C.C.) assisteront au prochain congrès qui se tiendra à Sherbrooke, jeudi, vendredi et samedi, les 16, 17 et 18 juin.

### LES CHANTIERS MARITIMES CANADIENS OUBLIES

Deux bateaux destinés au Canada attirent beaucoup l'attention dans les chantiers maritimes de l'Ecosse. Le nouveau traversier "Princess of Vancouver", qui sera en service entre Vancouver et Nanaimo, a été complété et est maintenant en essai sur le fleuve. L'autre bateau sera un transatlantique du Pacifique-Canadien, "l'Empress of Britain", qui sera en service en 1956. Avez-vous appris que le Canada est à faire construire 11 vaisseaux au Japon?

### A QUEBEC

## Augmentation pour les boulangers

Les employés des "Produits Diana, Inc." viennent d'obtenir des augmentations de salaires intéressantes à la suite du renouvellement de la convention collective de travail qui existe entre cette entreprise et le Syndicat de l'Industrie de la Boulangerie de Québec.

Les compagnons-boulangers, qui travaillent de nuit, ont touché une majoration de salaire de \$5.00 par semaine. L'augmentation accordée aux compagnons-boulangers, qui travaillent de jour, est de \$3.50 par semaine.

De plus, la semaine de travail, qui était jusqu'ici, de 52 heures a été diminuée à 50 heures. La clause relative aux vacances payées a également été améliorée, puisque, à l'avenir, les employés jouiront de deux semaines de vacances payées après cinq ans de service au lieu de dix ans. Une disposition concernant l'ancienneté prévoit que les employés qui ont le plus d'années de service auront la préférence dans les promotions et les transferts de personnel.

La convention contenait déjà des dispositions par lesquelles les employés des "Produits Diana" jouissaient déjà de dix jours de congé chômés et payés chaque année en outre des vacances régulières. La clause de sécurité syndicale connue sous le nom de formule Rand est également incluse dans cette convention collective depuis quelque temps.



Quelques-unes des 48 maisons terminées par la Coopérative d'habitation du Conseil Central de Québec. Trente autres maisons sont en construction et l'on se propose de mettre en chantier la centième maison au cours de l'été, s'il est possible de trouver la finance nécessaire. L'article plus bas donne une idée des problèmes que pose le financement de ces maisons.

## COMMENT ÉTABLIR UNE CAISSE D'HABITATION

Le Conseil central des Syndicats catholiques de Québec a tenu, dimanche le 29 mai, sa journée d'étude annuelle au cours de laquelle au delà de quatre-vingt délégués ont considéré la possibilité d'établir une caisse d'habitation.

Pendant les deux dernières années, grâce à un comité du logement que dirigent les confrères Adélar Mainguy, Alphonse Proulx et Robert St-Hilaire, le Conseil central des Syndicats catholiques de Québec a réussi à construire pour ses membres quarante-huit maisons unifamiliales dans la banlieue de la ville. Cette réalisation a été possible grâce à la coopération des caisses populaires de la ville de Québec et à la Société des Artisans.

Le but de la journée d'étude était de découvrir les moyens les meilleurs pour développer cette oeuvre éminemment sociale et assurer son plein succès. La journée d'étude était sous la présidence du confrère Joseph Parent, président du Conseil central; des exposés ont été faits par les confrères Adélar Mainguy et Réal Labelle. C'est M. l'abbé Philippe Laberge, aumônier adjoint du Conseil central qui a tiré les conclusions de cet échange de vues. De plus, les gérants de deux caisses populaires de la ville, MM. Roland Côté et Ernest Guimont, ont participé aux délibérations et fait profiter les travailleurs de leur expérience dans le domaine des prêts à l'habitation.

Pour promouvoir cette oeuvre, il s'agissait d'abord de trouver le moyen d'obtenir la finance temporaire qui permettrait de construire dans l'avenir une centaine de maisons par année. Une telle entreprise exigerait une somme d'environ cent mille dollars. Jusqu'ici, le Conseil central a réussi, en coopération avec la caisse populaire des Syndicats catholiques, à assumer ce far-

deau. Cependant, c'est le maximum qu'il est possible de faire dans les conditions actuelles. Afin de développer le service d'habitation et d'établir pour le comité du logement une caisse absolument distincte de celle de Conseil central, deux formules ont été préconisées: l'une par laquelle les syndicats, qui disposent d'une réserve appréciable, pourraient geler pour une période d'un an une certaine partie de leurs fonds de façon à constituer une garantie pour le financement de la construction des maisons; une autre par laquelle syndicats et individus pourraient prêter au comité du logement des sommes d'argent qui permettraient de former ce montant.

Au sujet de la première formule, quelques délégués ont exprimé des réserves jugeant qu'il pourrait devenir dangereux d'immobiliser les réserves des syndicats, car, advenant un conflit majeur dans un de ces syndicats ou dans l'industrie, ceux-ci pourraient être pris au dépourvu et se trouver dans l'impossibilité de faire face à une situation d'urgence.

Quant à la seconde formule qui, idéalement, serait de beaucoup préférable, on a soulevé à son sujet, un certain nombre d'objections d'ordre technique, principalement qu'il serait difficile, sinon impossible, d'établir une caisse et d'émettre des obligations.

Les participants ont également envisagé le problème du financement permanent des maisons construites. On estime qu'il faut au moins six cent cinquante mille dollars pour construire un minimum de cent maisons par année. Jusqu'ici, les caisses populaires de la ville ont fait un effort considérable, magnifique, pour permettre cette réalisation sociale. Cependant, il ne faut pas oublier que ces dernières ont de leurs propres membres qui sont parfois des épargnants de longue date.

Il fallait donc trouver une formule qui stimulerait l'épargne, en particulier chez les

jeunes gens et les jeunes ménages. Diverses formules ont été mises de l'avant. Quelques-unes préconisaient un mode d'épargne obligatoire négocié dans les conventions collectives de travail qui permettrait la constitution d'une caisse d'épargne dont les fonds seraient utilisés pour la construction des habitations. D'autres préféreraient une forme quelconque d'épargne volontaire déduite à la source qui servirait aux mêmes fins. La première formule a suscité d'assez fortes objections tant au point de vue des négociations collectives que des conditions particulières propres à chacun des travailleurs. Tous furent unanimes, cependant, à reconnaître que, pour mettre sur pied un programme d'envergure, il s'imposait dans les circonstances actuelles, à trouver une formule qui favorise l'épargne en vue de la construction d'habitations.

Au cours de la journée, diverses idées ont été émises au sujet de différents problèmes. C'est ainsi que certains voudraient que le comité construise des maisons, non seulement pour les travailleurs syndiqués qui sont le plus dans le besoin, mais également que les modèles de maisons soient un peu plus variés, c'est-à-dire qu'au lieu de bâtir un seul type de maison, on dispose de trois ou quatre modèles différents. Il serait enfin à souhaiter, si le comité peut le faire, qu'on construise des maisons en deux ou trois endroits de la banlieue de la ville de Québec. L'initiative prise à Québec doit aussi tendre de plus en plus à s'élargir en vue de favoriser des centres extérieurs comme Lévis-Lauzon, Montmorency, Thetford, Montmagny.

Des discussions animées de la journée, il ressort nettement que les délégués, tout en tenant compte de la fin première et essentielle du syndicalisme qui est de défendre les travailleurs dans les contrats de travail, doit consacrer une partie notable de ses ressources financières, de ses énergies humaines et de son dynamisme à la réalisation d'œuvres connexes.

**PROTEGEZ-VOUS  
CONTRE  
LES FRAIS  
MEDICAUX  
CHIRURGICAUX  
ET HOSPITALIERS**



**L.A.C.T.C.C. RECOMMANDE  
A TOUS SES SYNDIQUES**

**LES SERVICES DE SANTÉ  
DU QUÉBEC**

## Assail Student Scabs In Bell Phone Strike

LOUISIANA — The deans of Louisiana State University and other tax-supported colleges throughout the state have been called upon to discourage students from committing the sin of scabbing and union-busting in the current strike of the Communication Workers of America-CIO against the Southern Bell Telephone Co.

Father Jerome A. Drolet, of the Catholic Committee of the South and Pastor of St. Charles Church in Thibodaux, La., in issuing this request also urged all cities and towns of Louisiana and the South to imitate the example of the City Council of Thibodaux, La., and Montgomery, Ala., which have adopted resolutions calling for just settlement of the strike by arbitration. **Scabbing a Sin**

Scabbing and union-busting are immoral and sinful, the priest declared. It was shocking to learn that the tax-supported schools are submitting to the telephone monopoly by assuming a pretended neutrality in refusing to warn their students against the gravity of strike-breaking and union busting.

Speaking of the same occasion, the Rt. Rev. Msgr. Herman Lohmann, Dean of the Baton Rouge Deanery, Pastor of St. Joseph's Church in Baton Rouge and Archdiocesan Director of the Propagation of the Faith Society, delivered

ed the invocation to a crowd of some 500 telephone workers including delegates from all parts of Louisiana.

The Louisiana priest termed scabbing and strikebreaking in a just strike such as this as certainly sinful and immoral; scabbing activities by those who deliberately indulge in union-busting through un-Christian attitudes of pagan selfishness and individualism, are plainly guilty of cooperation in injustice, and of unjust aggression against the striking telephone workers and their jobs. Whoever sponsors such unjust aggression is responsible for the consequences of such a grave offense against human rights.

He expressed amazement at the refusal of the company to submit the dispute to arbitration and at the fact that arbitration was turned down by the company on the grounds that it would be "contrary to the public interest."

While many of the large state-supported universities such as Louisiana State University, Tulane and Mississippi Southern have not cooperated in moves to prevent their students from scabbing, the priest praised the action taken by Rev. Anthony C. Flynn, S.J., Dean of Students at Loyola of New Orleans, early in the strike in instructing the students there not to scab so as to avoid "public scandal".

### Second-Class Citizens

He also expressed hope that soon the workers of the Southland will no longer be treated as second-class citizens, suffering from the large pay differential between North and South in the sugar, telephone, and other industries.

## The Editor Is Shocked

In a recent article published in his newspaper, Mr. Roger Duhamel, editor-in-chief of Montreal's La Patrie condemns the disappearance of the American newspaper "The Brooklyn Eagle" on a strike of the employees, which, he claims, forced the newspaper out of existence. I am not thoroughly versed in the case of "The Brooklyn Eagle". Could it be that the newspapermen's union called a strike in protest to the low wages paid these employees? And failing to receive adequate remuneration for their services resorted to calling a strike. As I have stated above, I am not familiar with this case, and probably the same lack of knowledge could apply also to Mr. Duhamel. One thing remains certain and that is the cry of "violation" and "liberty of the Press" was stressed by the writer.

A journalist who has spent five years as editorial writer for "Montreal Matin" should know something about "liberty of the Press" having worked on a newspaper which is subjected to political party control. Following the departure of Monsignor Charbonneau, Archbishop of Montreal, not a whisper was heard from "Montreal Matin" because the prelate did not please the administration of "Montreal Matin".

And when Cardinal Leger's appointment was announced the same editorial writer refused to publish, on his editorial page, a word of welcome or greeting to the new prelate. The reason for this is that the Cardinal himself does not see eye to eye with the political perspectives of "Montreal Matin". Passing on to the English press of Montreal, no doubt Mr. Duhamel, is aware of the relationship of the "Montreal Star" and Montreal "Herald" with the flour and sugar industries which go a long way towards filling the pocket book of Mr. McConnell. While here, it might be advisable to ask Mr. Duhamel if he was "at liberty" to write and publish what he thought of Mr. Duplessis when he was functioning as editorial writer on "Le Canada".

Here is what astounds me:— That a man, as well versed as Mr. Duhamel, on "liberty of the Press" be so outspoken against unionism, when all Montreal newspapers are printed and put out by union men. Mr. Duhamel makes me think of the drowning man who, when going down for the third and final time, started to worry whether the water he was about to drown in contained germs which would be detrimental to his health!

GERARD PELLETIER

# SHIPYARD NEWS & VIEWS

## Items of interest to workers at Canadian Vickers Limited

### RED CROSS CLINIC

Union members are to be congratulated on the remarkable showing they made this week in donating blood to the Canadian Red Cross Clinic which was held in Canteen No 1 Tuesday, Wednesday and Thursday of this week. The response was marvelous to this very important appeal.

### BUDGET RAPPED

The 1955 Budget did not face up to the unemployment situation in this country, commented Donald Macdonald, secretary-treasurer of the C.C.L. The cut of 12 to 13 per cent in personal income taxes will not take effect until July 1. However, the 2 per cent cut on corporation taxes (from 59 to 47 per cent on income over \$20,000) is retroactive to January 1. Macdonald said "the 1955 budget contains little to raise the general level of employment."

### ANNUAL PIC-NIC

Time has rolled around again for the annual picnic of Canadian Vickers employees Mutual Benefit Association and a committee has been formed to look after the arrangements for this event. No definite details as yet are available. A meeting was held early this week and further information as to location and date will be given in this column in our next issue.

### ELECTIONS

Members are advised to take note of Monday June 20 which is the date set for election of officers of our union. Executive members will present their annual reports and nominations for membership on the Executive Committee will be held. Plan to attend and exercise your franchise by nominating and voting for your choice of representation for the coming year. Don't be influenced by any factions or cliques. Nominate and vote according to your choice, in the advice of your business agent.

### CONVENTION

Members of the executive of The National Union of Vickers Employees (C.C.C.L.) will attend the approaching convention to be held in Sherbrooke Thursday, Friday and Saturday June 16, 17 and 18.

### FORGOTTEN CANADIAN SHIPYARDS!

Two vessels destined for Canada are attracting much attention in Scotland's great shipbuilding area on the Clyde. The new train ferry "Princess of Vancouver", for service between Vancouver and Nanaimo, has been completed and is now undergoing trials on the River. The other will be a proud trans-Atlantic Canadian Pacific liner "The Empress of Britain", due to go into service in 1956. Have you heard that Canada is having 11 other vessels built in Japan?

## PAPER BOX WORKERS GO TO CONCILIATION

Direct negotiations with their employers resulting in a deadlock, The Union of Corrugated Box Workers (C.C.C.L.) at the Montreal plant of the Standard Paper Box Company have decided to apply to the Minister of Labor for the services of a Government appointed Conciliator to regulate their dispute with the Company.

Negotiations which have been in progress since March 29, under Leopold Roger, conciliator, failed to reach an agreement upon the following points:

The Union is asking for a minimum salary increase of 15c an hour and an equitable boost in the presently paid rates for certain operations. A disagreement also developed in the clause pertaining to the presently paid rate for production bonuses. The workers are asking that the fixed bonus rate remain in force during the life of the contract, unless otherwise decided by a meeting by both parties.

Both Union and Company could not reach an agreement in re-

gard to the question of premiums covering the existing insurance plan. The Union is demanding a 50 per cent Company contribution. The Company contribution at present towards the plan is 35 per cent.

The Union is represented by Messrs Georges Poitras, president, Marcel Levesque, treasurer, and Rodolphe Birtz, treasurer, Gerard Poitras, business agent acted for the union during the dispute.



# NEWS DIGEST

### MINERS CERTIFIED

The Mine Workers Union of Chibougamau, affiliated to the National Federation of Mining Industries (C.C.C.L.) have received notice of granting of certification from the Quebec Labor Relations Board to negotiate a labor agreement with their employers, Opemiska Copper Mine Company of Chibougamau. This announcement was made by Rene Hermegnies, organizational director for the C.C.C.L. Unions.

### COCA-COLA SIGNED UP

Employees of the Coca Cola bottling plant in Jonquière, Quebec have signed an advantageous labor agreement with their employers. Reduction of the work-week from 44 and 50 hours has been reduced to 44 hours weekly with same take-home pay, company paid uniforms for inside plant workers and a clause covering union affiliation plus a good seniority set-up are some of the features of the newly signed contract.

### WOOD WORKERS SIGN CONTRACT

A collective labor agreement has been signed by the Wood

Workers Union (C.C.C.L.) and their employers, Potvin and Bouchard of Jonquière. Salary increases of 5c to 15c an hour have been obtained for the workers, plus other fringe benefits. Negotiations were carried on between both parties in a most cordial atmosphere and should prove to be an example to other employers in this industry, when dealing in labor relations with their employees.

### HOSPITAL EMPLOYEES ORGANIZED

The employees of the Saguenay General Hospital at Arvida, have received notice of granting of certification from the Quebec Labor Relations Board. The employees union will open negotiations without delay with the employers for the drawing up of a collective labor agreement.

### Coaticook Convention

Mr. Jacques Paradis, secretary of the National Federation of Textile Workers (C.C.C.L.) has advised "Le Travail" that the annual convention of the organization will take place in Coaticook on July, 7, 8 and 9 this year.